



**Aix en Provence**

VILLE THERMALE ET CLIMATIQUE

Accusé de réception en préfecture
A013-211300017-20120410-20602-DE-1-1_0
Date de signature : 12/04/12
Date de réception : jeudi 12 avril 2012
 <p>POUR CERTIFICATION DU CARACTÈRE EXÉCUTOIRE: - ACTE SIGNÉ ✓ - COMPTE RENDU AFFICHÉ ✓ - ACTE TRANSMIS POUR L'EXERCICE DU CONTRÔLE DE LEGALITÉ ✓</p>

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE D'AIX-EN-  
PROVENCE N°2012.400**

Séance publique du

10 avril 2012

Présidence de Madame Maryse JOISSAINS MASINI,  
Maire d'Aix-en-Provence  
Député des Bouches-du-Rhône  
Président de la Communauté du Pays d'Aix

**OBJET** : EXTENSION DU PARC RELAIS DU KRYPTON - . CRÉATION D'UNE PASSERELLE DE FRANCHISSEMENT DE L'A8 - AUTORISATION DE DÉPÔT D'AUTORISATION D'URBANISME ET DE RÉALISATION DE TRAVAUX - DÉPOSSESSION DES BÂTIMENTS DU SERVICE DES SPORTS AU DROIT DE LA PARCELLE CB0081 -

Le 10/04/12 à 18h00, le Conseil Municipal de la Commune d'Aix-en-Provence s'est réuni en session Ordinaire dans la salle de ses délibérations, à l'Hôtel-de-Ville, sur la convocation qui lui a été adressée par Mme Maryse JOISSAINS-MASINI, Maire le 4 avril 2012, conformément aux articles L 2121-10 et L 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales.

**Etaient Présents :**

Mlle Odile BARBAT-BLANC, Mme Charlotte BENON, Mme Odile BONTHOUX, M. Héliot BRAMI, M. Gérard BRAMOULLÉ, Mme Danièle BRUNET, M. Maurice CHAZEAU, M. Eric CHEVALIER, Mme Chantal DAVENNE, M. François-Xavier DE PERETTI, M. Yannick DECARA, M. Gérard DELOCHE, Mme Sylvaine DI CARO, M. Laurent DILLINGER, Mme Dahbia DRAOUZIA, Mme Michelle EINAUDI, Mme Martine FENESTRAZ, M. Alexandre GALLESE, M. Gérard GERACI, M. Jean-Christophe GROSSI, M. Hervé GUERRERA, M. André GUINDE, M. François HAMY, Mme Sophie JOISSAINS, Mme Maryse JOISSAINS MASINI, Mme Michèle JONES, M. Christian LOUIT, M. Henri MATAS, Mme Reine MERGER, Mme Amaria MOHAMMEDI, M. Stéphane PAOLI, M. Christian PEREZ, Mme Liliane PIERRON, Mme Catherine RIVET-JOLIN, Mme Danielle SANTAMARIA, Mme Marie-Pierre SICARD - DESNUELLE, Mme Catherine SILVESTRE, M. Jules SUSINI, M. Francis TAULAN, Mme Françoise TERME, M. Victor TONIN, Mme Marie José VALETA

**Excusés avec pouvoir donné conformément aux dispositions de l'article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales:**

Mme Agnès AMIACH ELBEZ à Mme Michelle EINAUDI, Mme Christine BERNARD à M. Eric CHEVALIER, Mme Brigitte DEVESA à M. François-Xavier DE PERETTI, M. Jacques GARCON à M. Stéphane PAOLI, M. Alexandre MEDVEDOWSKY à M. André GUINDE, M. Jean-Marc PERRIN à Mme Danièle BRUNET, Mme Fleur SKRIVAN à Mme Chantal DAVENNE

**Excusés sans pouvoir :**

M. Jacques AGOPIAN, M. Lucien AMBROGIANI, M. Jean CHORRO, M. Robert FOUQUET, Mme Patricia LARNAUDIE, Mme Arlette OLLIVIER

Secrétaire : Yannick DECARA

Mme Odile BONTHOUX donne lecture du rapport ci-joint.

**Aix en Provence**

VILLE THERMALE ET CLIMATIQUE

D.G.A.S Aménagement Urbain -  
Etudes Juridiques et Marchés Publics  
Direction du Foncier & Gestion du Patrimoine

RAPPORT POUR  
**LE CONSEIL MUNICIPAL**  
DU 10/04/12

-----

**RAPPORTEUR :** Mme Odile BONTHOUX

**Politique Publique :** 04-AMENAGEMENT ET GESTION DE L'ESPACE URBAIN

**OBJET :** EXTENSION DU PARC RELAIS DU KRYPTON - . CRÉATION D'UNE PASSERELLE DE FRANCHISSEMENT DE L'A8 - AUTORISATION DE DÉPÔT D'AUTORISATION D'URBANISME ET DE RÉALISATION DE TRAVAUX - DÉPOSSESSION DES BÂTIMENTS DU SERVICE DES SPORTS AU DROIT DE LA PARCELLE CB0081 - - Décision du Conseil

Mes chers Collègues,

Le conseil municipal dans sa séance publique du 20 février 2012 a décidé de mettre à disposition de la Communauté du Pays d'Aix l'ensemble de parcelles nécessaire à l'extension du parc relais du Krypton, d'une gare routière secondaire et la création d'une passerelle de franchissement de l'A8.

Cela concerne la totalité ou partie des parcelles cadastrées section CN n° 21, 59, 62, 64, 81, 96 et 99 pour une surface globale de 22 604 m<sup>2</sup>.

Toutefois dans l'attente de la formalisation du procès-verbal de transfert il convient pour la mise en œuvre du projet d'autoriser la Communauté du Pays d'Aix à déposer les autorisations d'urbanisme nécessaires (permis de démolir et de construire) et de réaliser les travaux correspondants sur les parcelles susvisées

Par ailleurs, il convient de noter que pour les besoins du projet les locaux techniques des services des sports doivent être démolis. Ils représentent un ensemble bâti de trois immeubles. Ils permettent d'une part d'accueillir les vestiaires des agents des services des sports et d'autre part de stocker le matériel et d'accueillir un atelier. Ils seront reconstruits sur la même parcelle, légèrement plus à l'ouest, les travaux démarreront en février 2013. D'ici là, des locaux provisoires seront implantés sur la parcelle contiguë du rectorat, qui a autorisé cette implantation. Il est donc nécessaire de prendre acte de la déposition de ces bâtiments du patrimoine communal.

En conséquence, Mes Chers Collègues, je vous demande de bien vouloir :

- **PRENDRE ACTE** de la dépossession des trois bâtiments du service des sports (vestiaires des agents, stockage du matériel et atelier) à l'est de la parcelle CB0081, qui seront démolis pour permettre le passage de la passerelle et qui feront l'objet d'un permis de démolir déposé par la Communauté du Pays d'Aix,

- **AUTORISER** la Communauté du Pays d'Aix à déposer les autorisations d'urbanisme nécessaires (permis de démolir et de construire) et de réaliser tous les travaux correspondants (démolition et construction) sur les parcelles définies par la délibération n° 2012.203 du 20 février 2012 pour l'extension du parc relais du Krypton (construction d'une passerelle, d'une gare routière, d'un parking silo de trois étages, du nouveau bâtiment technique du service des sports),

- **AUTORISER** Mme le Député Maire ou l'Adjoint délégué au Foncier à signer tout document afférent à ce dossier.

**2012.400 - EXTENSION DU PARC RELAIS DU KRYPTON - . CRÉATION D'UNE PASSERELLE DE FRANCHISSEMENT DE L'A8 - AUTORISATION DE DÉPÔT D'AUTORISATION D'URBANISME ET DE RÉALISATION DE TRAVAUX - DÉPOSSESSION DES BÂTIMENTS DU SERVICE DES SPORTS AU DROIT DE LA PARCELLE CB0081 -**

<b>Présents et représentés</b>	<b>: 49</b>
<b>Présents</b>	<b>: 42</b>
<b>Abstentions</b>	<b>: 0</b>
<b>Non participation</b>	<b>: 0</b>
<b>Suffrages Exprimés</b>	<b>: 49</b>
<b>Pour</b>	<b>: 49</b>
<b>Contre</b>	<b>: 0</b>

**Ont voté contre**

NEANT

**Se sont abstenus**

NEANT

**N'ont pas pris part au vote**

NEANT

**Le Conseil Municipal a Adopté à l'unanimité**

**le rapport qui précède.**

**Ont signé Maryse JOISSAINS MASINI, Député Maire**

**Président de séance et les membres du conseil présents :**

**Le Conseiller Municipal délégué,  
Arlette OLLIVIER**

**Compte-rendu de la délibération affiché le : 12 avril 2012  
(articles L 2121-25 et R 2121-11 du C.G.C.T.)**

**Annexe 1 : Plan de situation**

